



Colloque Brulocalis: la démocratie en danger Agir contre les violences envers les femmes politiques

Alain DEPRET,

Secrétaire de rédaction

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a récemment soutenu l'initiative de son association-sœur bruxelloise, Brulocalis, qui organisait, le 1^{er} décembre 2025 à Bruxelles (ULB, Campus Solbosch), une journée de réflexion et d'échange consacrée à la situation des femmes politiques en Belgique et en Europe. Cette rencontre a permis de **faire le point sur les réalités vécues par les femmes engagées en politique**, d'identifier les leviers à renforcer et d'imaginer ensemble des perspectives d'action. Il s'agissait d'**un événement de sensibilisation et de dialogue** rassemblant chercheuses, élues, experts et représentants politiques autour d'une même ambition : **comprendre, témoigner et agir.**

Le sexisme en politique demeure en effet un enjeu majeur pour la participation et la représentation des femmes dans la vie démocratique. Bien au-delà de simples attitudes individuelles, il s'agit d'un phénomène structurel qui freine l'entrée des femmes dans la sphère politique, complique leur parcours lorsqu'elles y exercent des responsabilités, et met en péril la représentation des intérêts des femmes au sein des politiques publiques.

Trop souvent, les élues confrontées à des comportements sexistes, à du harcèlement ou à des violences symboliques ou verbales, se voient contraintes de se désengager, de renoncer à un mandat ou de ne pas se représenter. De cette manière, le sexisme agit comme un outil de marginalisation des femmes et contribue à renforcer la domination masculine du champ politique.

Les données récentes en Belgique et en Europe confirment une augmentation des violences, du harcèlement et de l'intimidation à l'encontre des femmes engagées en politique, particulièrement envers les jeunes candidates. Depuis les élections fédérales, régionales et communales de 2024, la Belgique a constaté une baisse du nombre de femmes candidates, une tendance préoccupante, observée également dans d'autres pays membres du Conseil de l'Europe.

Face à ces constats alarmants, Brulocalis a souhaité ouvrir un espace de discussion, de partage mais aussi de solutions. En ouverture de cette matinée d'échanges, Christian Lamouline, Président de Brulocalis, soulignait l'importance cruciale d'aborder sans détour le phénomène du sexisme en politique: «*Une démocratie qui fait taire ses élues se met elle-même en danger. Cependant, une démocratie qui protège ses représentantes est une démocratie qui respire, et s'offre l'opportunité d'évoluer*». Corinne François, Directrice de Brulocalis, ponctuait, en soulignant le volontarisme de Brulocalis en la matière: «*Il reste beaucoup de choses à déconstruire et il y a une extrême urgence à le faire*».

Brulocalis a consacré un dossier complet à ce sujet dans son magazine *Trait d'Union* de janvier/février 2026. Retrouvez donc la republication des différentes contributions dans les pages de ce dossier «*Violence à l'égard des femmes en politique*». Le *Mouvement communal* remercie grandement Corinne François, Directrice de Brulocalis, ainsi que son équipe communication, pour cette republication. Nous espérons que vous y trouverez des clés pour comprendre et agir. Bonne lecture.



Dans le même ordre d'idées, l'UVCW, soutenue par les Ministres Coppieters et Desquesnes, a désormais lancé un Réseau des élues locales (www.uvcw.be/reseau-elues-locales). Ce Réseau, porté par une dynamique collective inédite, vise à briser l'isolement, partager les bonnes pratiques et renforcer l'impact des élues locales, quelles que soient leurs sensibilités politiques. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le stand de l'UVCW à Municipalia et lors du colloque de lancement organisé par l'UVCW le 8 juin prochain.



Robin Devroe,

PROFESSEURE À LA VUB

La politique? Très peu pour moi...

Lorsqu'on évoque les violences à l'encontre des femmes en politique, **on se fonde le plus souvent sur des observations concernant des femmes qui exercent déjà un mandat politique.** Or, **le chemin qui mène à ce mandat commence bien plus tôt,** longtemps avant l'élaboration des listes électorales et le moment où les électeurs se rendent aux urnes. Une sélection initiale s'opère dès la toute première étape : le développement de l'ambition politique, c'est-à-dire la motivation à s'engager en politique et, le cas échéant, à en assumer un mandat. Nos recherches montrent que **les femmes sont, à ce stade, sous-représentées par rapport aux hommes.** Il n'existe donc pas seulement un déficit de représentation, mais aussi un déficit d'ambition.

La littérature distingue plusieurs formes d'ambition politique (comme celle de se porter candidate ou candidat, ou celle de briguer un mandat plus élevé). Dans nos travaux, nous nous concentrons principalement sur ce que l'on appelle la « *nascent political ambition* » : la volonté générale de se porter un jour candidat à un mandat politique, sans qu'il soit déjà question d'une élection ou d'une liste précise. Cette ambition précoce, encore latente, constitue une condition indispensable pour devenir ultérieurement candidat. Si les femmes se retirent déjà à ce stade, le vivier dans lequel les partis

politiques peuvent recruter des candidats se réduit en effet considérablement.

Diverses études, basées sur des enquêtes menées à la fois auprès de populations étudiantes et d'un échantillon représentatif de Flamands de 18 à 35 ans, montrent à chaque fois le même schéma : les femmes obtiennent systématiquement des scores moins élevés lorsqu'on leur demande si elles souhaiteraient un jour briguer un mandat politique. Cela vaut aussi bien pour la politique locale, nationale, qu'européenne.

Comment expliquer ce déficit d'ambition ?

Pourquoi les femmes sont-elles moins enclines à nourrir une ambition politique ? Nos travaux mettent en évidence trois mécanismes : (1) les objectifs que les personnes veulent atteindre avec une carrière politique, (2) l'attractivité du contexte politique et (3) la confiance qu'elles ont en leurs propres capacités.

1. LA POLITIQUE N'APPARAÎT PAS COMME UN LIEU POUR « FAIRE LE BIEN »

Nous avons interrogé des étudiantes et étudiants en sciences politiques et sociales sur les objectifs qui les attirent dans une carrière politique : le pouvoir et le statut, l'autonomie et la possibilité de développer leurs propres idées, ou plutôt des objectifs collectifs (« *communal goals* »), tels qu'aider les autres et être utile à la société. Les femmes sont au moins aussi, et souvent davantage, orientées vers ces objectifs collectifs que les hommes. Dans le même temps, elles estiment dans une plus grande mesure que, dans la pratique, un mandat politique se traduit avant tout par des jeux de pouvoir et une mise en avant personnelle, plutôt que par une attention réelle portée à la collectivité.

Autrement dit, les objectifs que beaucoup de femmes jugent importants ne se reflètent pas suffisamment dans la manière dont la politique fonctionne aujourd'hui. Cela les démotive et les freîne à franchir le pas vers l'engagement politique.

2. UNE CULTURE POLITIQUE DURE ET CONFLICTUELLE

Un deuxième élément est la perception de la politique comme un univers rude et fortement concurrentiel. Dans une étude récente, nous avons demandé à de jeunes Flamands d'évaluer leur ambition pour trois fonctions différentes : un mandat électif, un poste de collaborateur politique obtenu via une procédure de sélection compétitive, et le même poste proposé directement, sans aucune procédure de sélection.

Toutes fonctions confondues, nous constatons un écart manifeste entre les genres en matière d'ambition : les femmes affichent systématiquement une ambition plus faible que les hommes, même en l'absence de campagne électorale ou de compétition ouverte. Le contexte politique lui-même – qui met l'accent sur les conflits, les jeux de pouvoir et la visibilité publique – a donc un effet dissuasif, indépendamment du mécanisme de sélection spécifique.

3. SOCIALISATION, INTÉRÊT POLITIQUE ET CONFIANCE EN SES PROPRES CAPACITÉS

Enfin, nos analyses montrent que l'intérêt pour la politique et la confiance en ses propres capacités sont des facteurs explicatifs déterminants. En moyenne, les femmes se sentent moins sûres d'elles quant à leurs connaissances et compétences politiques, et sont moins socialisées sur le plan politique : à la maison, à l'école et dans leur entourage, elles ont moins souvent reçu le message que la politique est « aussi faite pour elles ».

Lorsque nous contrôlons dans des modèles l'intérêt politique et la confiance en soi, l'écart de genre en matière d'ambition se réduit fortement, voire disparaît presque totalement dans certains cas. Cela signifie que les femmes ne sont pas nécessairement moins ambitieuses « par nature », mais qu'elles réagissent de manière rationnelle à un contexte qui n'est pas accueillant à leur égard.

Un « *least likely case* »... et pourtant un écart marqué

Nos données proviennent de la Flandre, un contexte qui présente, sur de nombreux plans, des conditions relativement favorables aux femmes : pourcentage élevé d'élues, quotas de genre sur les listes, débat social où les inégalités de genre sont explicitement nommées. En théorie, il s'agit donc d'un « *least likely case* », un contexte où l'on ne s'attendrait pas à observer de déficit important d'ambition.

Pourtant, même ici, nous constatons un écart d'ambition évident entre les jeunes femmes et hommes. Cela rend le message de nos études d'autant plus percutant : même dans des pays dotés de politiques d'égalité avancées, l'accès à une carrière politique reste un obstacle majeur pour de nombreuses femmes. La culture politique dure, parfois hostile – dont des témoignages poignants ont été partagés lors du colloque – y joue un rôle central.

Que pouvons-nous faire ? Quelques pistes

Que retenir de ces constats ? Premièrement, toute stratégie visant à lutter contre la violence politique doit également se pencher sur l'« amont » de la chaîne. Les femmes déjà actives en politique ont souvent parcouru un long chemin semé d'embûches. La combinaison d'une culture

politique masculine, de l'intimidation en ligne et du sexisme agit comme un filtre : celles qui estiment ne pas pouvoir y résister renoncent tout simplement à se lancer. C'est en soi une perte pour la démocratie.

Deuxièmement, nos recherches montrent que des solutions structurelles sont nécessaires. Il ne suffit pas de rendre les femmes individuellement plus résilientes ou de leur proposer un « coaching médiatique » si les règles du jeu et la culture politique demeurent inchangées.

Sur la base de nos études, je vois deux grands axes se dégager : du côté de l'offre, auprès des femmes et des jeunes filles, et du côté de la demande, auprès des partis politiques, des institutions, des électeurs et des médias. Du côté de l'offre, il est primordial de cultiver le talent et l'ambition. Cela implique de stimuler l'intérêt pour la politique dès le plus jeune âge : les écoles, les organisations de jeunesse et les médias peuvent présenter la politique comme quelque chose de concret, qui concerne également la vie quotidienne, proche de la réalité des jeunes. Des modèles féminins visibles sont cruciaux : lorsque les jeunes femmes voient des femmes faire de la politique, prendre la parole, exercer des responsabilités et participer aux décisions, il leur est beaucoup plus facile de s'imaginer plus tard dans un tel rôle. Par ailleurs, il est essentiel de renforcer la confiance en ses propres capacités. Les programmes de mentorat et des occasions suffisantes de mise en pratique – débats, parlements de jeunes, conseils de jeunes – permettent aux jeunes femmes de faire l'expérience qu'elles disposent bel et bien des connaissances et des compétences requises en politique. Enfin, il importe de présenter la politique non plus uniquement comme un simple terrain de pouvoir et de confrontation, mais comme une manière de prendre soin de la collectivité. Cette image de la politique correspond mieux aux objectifs sociétaux que de nombreuses femmes considèrent comme importants.

Du côté de la demande, il s'agit de transformer l'environnement politique lui-même. Les partis qui veulent réellement attirer davantage de femmes ne peuvent attendre que « la bonne candidate » apparaisse spontanément : ils doivent prendre le temps d'approcher systématiquement les femmes, de les convaincre et de leur offrir de bonnes conditions. Le ton et le style du débat politique doivent également évoluer : un style moins conflictuel et moins agressif, que ce soit au Parlement, dans les médias ou en ligne, facilite l'entrée en politique et peut en même temps réduire le risque d'agressions verbales et psychologiques. Enfin, la violence et l'intimidation à l'encontre des femmes politiques doivent vraiment être prises au sérieux et sanctionnées. Des

codes de conduite clairs, des points de signalement facilement accessibles, un suivi rapide et des sanctions effectives sont indispensables pour montrer que le sexisme, l'intimidation et les menaces ne peuvent être considérés comme des « effets secondaires inévitables » de la vie politique.

Un enjeu démocratique

Cette problématique ne concerne donc pas uniquement le bien-être des femmes politiques au niveau individuel ; elle touche au cœur même de notre démocratie. Un système dans lequel une part importante des talents renonce à se porter candidat parce que le terrain politique est perçu comme trop hostile, trop masculin ou trop fermé ne représente pas correctement ses citoyens. La violence, l'intimidation et l'exclusion exercent ainsi un effet dissuasif bien avant le passage par l'isoloir. Quiconque prend la démocratie au sérieux ne peut s'en accommoder. Réduire les violences politiques à l'encontre des femmes, élargir la base de l'ambition politique et réformer la culture politique ne sont pas des « questions secondaires », mais des conditions préalables à une démocratie représentative, crédible et durable.



Audrey Vandeleene,

POLITOLGUE À L'ULB



© Eduard Delputte

Quand le sexisme s'invite à la campagne

Dans l'étude « **Candidate ≠ Candidat** », j'ai analysé avec des collègues de l'ULB (CEVIPOL¹ et Policy Lab²) et de l'Université de Gand (GASPAR³) la **prévalence et les conséquences du sexisme durant la période électorale** de juin 2024 en Belgique, pour le compte de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes⁴. Voici les principaux enseignements de cette étude.

Les élections de juin 2024 ont confirmé le bon bulletin belge en matière de représentation des femmes en politique. Les Parlements wallon et bruxellois atteignent presque la parité, tandis que tous les Parlements du pays comptent au moins 40 % d'élues féminines. Alors que les listes électorales sont toutes paritaires, du fait des quotas électoraux de genre en place dans le pays, on constate tout de même des différences entre partis lorsque la proportion de femmes en tête de liste est analysée. La moitié d'entre eux (6 partis sur les 12 principaux partis belges) ont sélectionné moins de 40 % de femmes pour occuper la tête d'une de leurs listes. Les Gouvernements peinent aussi à atteindre une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Sans règle contraignante telle que des quotas, il reste plus compliqué pour une femme que pour un homme de se faire une place en politique en Belgique. De plus, derrière les chiffres, se cache une réalité plus sombre : le sexisme persistant, sous des formes explicites mais aussi plus insidieuses, affecte les femmes politiques tout au long de leur parcours.

Sexisme en politique : de quoi parle-t-on ?

Le sexisme ne se limite pas aux insultes ou aux comportements violents envers les femmes. Il englobe un ensemble d'attitudes et de comportements reflétant des dynamiques de pouvoir et des stéréotypes de genre. Ces manifestations peuvent être « hostiles » (attaques directes, propos dévalorisants, jusqu'à la violence politique) ou dites « bienveillantes » (compliments paternalistes, enfermement dans des rôles genrés) en fonction du caractère plus ou moins explicite ou plus ou moins directement reconnaissable ou identifiable de la manifestation.

¹ CEVIPOL – Centre d'Étude de la Vie politique, <https://cevipol.phisoc.ulb.be/>

² Laboratoire de recherche-action en politiques publiques de l'ULB, <https://policylab.ulb.be/recherche-et-enseignement/>

³ Ghent Association for the Study of Parties and Representation, <https://www.ugent.be/ps/politiekewetenschappen/gaspar/en>

⁴ IEFH – Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, <https://igvm-iefh.belgium.be/fr>

La campagne en ligne : un terrain miné

Les réseaux sociaux sont devenus incontournables pour les candidats et candidates. Notre étude a analysé 43 937 réactions à 2 922 messages postés sur X, Facebook et Instagram par 40 candidates et candidats aux élections de juin 2024. L'analyse de ces réactions en ligne révèle une asymétrie frappante. Lorsque celles-ci sont positives, les candidats et les candidates les reçoivent dans la même proportion, mais lorsqu'elles sont négatives, les candidates en reçoivent davantage que les candidats.

Par exemple, quand il s'agit de commentaires sur les hommes et les femmes politiques en général, le taux de réactions négatives grimpe à 83,8% en dessous des publications des candidates, contre 46,4% lorsqu'un candidat a posté le message initial. Les publications des candidates issues de l'immigration sont encore davantage le réceptacle de réactions négatives: 63% des réactions aux publications de candidates issues de l'immigration sont négatives contre 31% si elles ne sont pas issues de l'immigration. Ces chiffres traduisent une double

exigence: les candidates doivent prouver leur légitimité en tant que femmes politiques, et redoubler d'efforts lorsqu'elles sont racisées. Comme le souligne une candidate interrogée dans le cadre de l'étude (parmi les 23 personnes candidates avec lesquelles nous nous sommes entretenus): «*En tant que femme racisée, forcément, on doit être irréprochable*».

Et le sexisme? Les réactions négatives sont bien plus nombreuses que les réactions sexistes: environ 40% des réactions récoltées ont été identifiées comme négatives contre moins de 5% de réactions sexistes. Les réactions sexistes sont cependant parfois aussi positives, ou neutres (référant au concept du sexisme bienveillant), même s'il y a trois fois de plus de sexisme hostile que de sexisme bienveillant dans l'échantillon de réactions analysées pour notre étude. Les candidates reçoivent davantage de réactions sexistes (hostiles et bienveillantes) que les candidats, et les auteurs de ces réactions sexistes sont de manière prédominante des comptes identifiés comme masculins (68,2%). Les dynamiques de rapports de genre sont dès lors clairement visibles dans les chiffres de notre étude: il s'agit principalement d'hommes qui attaquent des femmes.



Sexisme explicite... et implicite

Les attaques sexistes ne se limitent pas aux insultes (liées au genre). En ligne, elles prennent aussi la forme de *mansplaining* (la condescendance fondée sur des présomptions de genre, ou lorsque, par exemple, un homme explique à une femme un sujet qu'elle maîtrise mieux que lui, en supposant qu'elle en sait moins) ou de commentaires sur l'apparence physique. Nos données montrent que 31,3% des candidates ont subi des remarques sur leur physique (contre 6,5% des candidats). 28,9% des candidates ont été insultées en lien avec leur genre (contre 7,7% des candidats). Le *mansplaining* en ligne touche 10% des candidates, contre seulement 1% des candidats. Pendant la campagne, que ce soit par exemple dans les réunions de parti, dans les médias ou dans les interactions avec des citoyens en rue, le sexisme se traduit aussi par l'assignation des candidates à des rôles stéréotypés, ou au sentiment qu'elles rapportent de recevoir moins d'opportunités dans leur vie politique.

Des conséquences bien réelles

Le sexisme en campagne n'est pas sans impact. Il impose une charge mentale supplémentaire aux candidates, qui développent des stratégies d'anticipation : éviter certains sujets, ne pas lire soi-même les commentaires en ligne, se sur-préparer. Comme rapporté par une candidate interrogée pour notre étude, gérer sa campagne sur les réseaux sociaux, *« c'est exactement comme dans la vie physique, quand on explique les stratégies d'évitement que les femmes développent en prenant ou pas certaines rues. On peut transposer cela à la vie en ligne, c'est-à-dire qu'on met en place des stratégies d'évitement : ne pas parler de certains sujets, ne pas aller lire les commentaires, ne pas faire ceci, ne pas faire cela »*.

Lorsque les candidates sont victimes de sexisme, elles développent également des stratégies. Elles cherchent du soutien, dénoncent publiquement ou tentent de prendre de la distance via l'humour par exemple. Ces mécanismes de préparation et de défense ont un coût : atteintes à la santé mentale, effets sur la vie privée et les proches des candidates et, à terme, un effet sur le poids politique des femmes dans leur ensemble. Quand les candidates doivent consacrer tant d'énergie à anticiper ou gérer le sexisme, c'est toute l'énergie qui n'est pas investie dans leur campagne, pour gagner les élections et faire entendre leur voix.

Que faire maintenant ?

Pour lutter contre le sexisme en politique, notre étude a relevé plusieurs leviers indispensables. Premièrement, Il faut nommer le problème et sensibiliser le grand public aux différentes formes de sexisme. Il y a une méconnaissance générale de la prévalence du sexisme et des conséquences néfastes que ce phénomène entraîne pour les femmes politiques. Davantage de conscientisation à ce qu'est le sexisme, de même que ses formes bienveillantes nocives pour le développement de la carrière politique des femmes sur le long terme et/ou dans leur caractère répétitif, est essentiel.

Deuxièmement, il faut responsabiliser les partis, les services publics qui organisent les élections et les médias afin qu'ils préviennent le sexisme et soutiennent les candidates, candidats, élues et élus qui en sont la cible. Un engagement ferme contre le sexisme des acteurs et institutions politiques est nécessaire, ainsi que des actions concrètes telles que l'organisation de formations pour tous et toutes, la mise en place de systèmes de mentorat, et la désignation de personnes de contact pour accueillir et accompagner les victimes.

Troisièmement, il nous faut monitorer de manière quantitative et qualitative la prévalence du sexisme dans les campagnes et au sein des institutions élues afin de pouvoir mieux l'appréhender et le comprendre dans toute sa complexité.

Ces actions sont cruciales pour garantir une démocratie inclusive, où les femmes peuvent s'engager en politique de manière identique aux hommes. La présence importante des femmes en politique en Belgique est une avancée qu'on doit noter et valoriser, mais elle ne suffit pas à éradiquer les obstacles invisibles à une pleine égalité entre hommes et femmes. Le sexisme, qu'il soit hostile ou bienveillant, continue de peser sur l'engagement politique des femmes. Il faut agir sur les mentalités, les pratiques et les structures pour que l'égalité soit enfin réelle.

Anne Van Bavel,

CHERCHEUSE À LA VUB



« Sois belle et tais-toi »

Plusieurs études internationales font état d'une tendance inquiétante : **les violences à l'encontre des mandataires politiques, et en particulier des femmes, sont en augmentation**¹. Comment les mandataires expérimentés perçoivent-ils cette problématique en Belgique ? Existe-t-il des différences entre les hommes et les femmes politiques ? Et **quelles conséquences ces violences ont-elles sur leur engagement ?**

Les mandataires politiques sont confrontés à diverses formes de violence. On peut faire une distinction entre la violence physique (pousser, vandalisme...), la violence psychologique (intimidation, menaces, harcèlement ou *stalking*...), la violence en ligne (messages haineux sur les réseaux sociaux, diffusion d'informations diffamatoires...), la violence sexuelle (attouchements non désirés, remarques à connotation sexuelle...) et les micro-agressions (interrompre, ignorer, mépriser...). Une enquête et des entretiens réalisés dans le cadre de l'étude auprès de mandataires politiques fédéraux et régionaux (dont certains sont également actifs au niveau local) en Belgique montrent que les élus subissent toutes ces formes de violence. Il convient toutefois de noter que toutes les formes de violence ne sont pas aussi fréquentes, et que l'on observe des différences marquées entre les genres.

La violence physique reste rare en Belgique. Même si ces incidents, en raison de leur grande visibilité et de leur gravité, font plus souvent la une de l'actualité (p. ex. la tentative d'attentat déjouée contre le Premier Ministre Bart De Wever² et l'attaque au couteau au cabinet de l'ancien Premier Ministre Alexander De Croo³), ils demeurent exceptionnels. En revanche, d'autres formes de violence sont plus fréquentes. L'étude révèle que 15 à 20 % des mandataires sont confrontés chaque mois à des violences psychologiques et/ou sexuelles. Près de la moitié des élus font face au moins une fois par mois à des micro-agressions et/ou à de la violence en ligne – à laquelle 20 % y sont même confrontés quotidiennement.

¹ Lisa J. Phillips e.a., « Gender differences in stalking, threats and online abuse reported by Victorian politicians », *Psychiatry, Psychology and Law*, 30.1.2023, 909-30; Inter-Parliamentary Union, « IPU Sees Surge in Human Rights Violations against MPs », 6.12.2024.

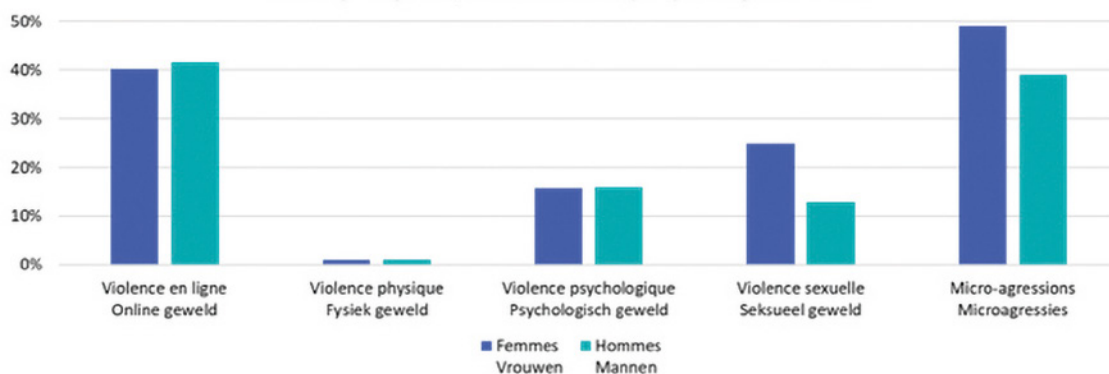
² Stef Van Chaze e.a., « 3 verdachten opgepakt die aanslag wilden plegen op premier De Wever met drone: Jihadistisch geïnspireerd », VRT NWS, 9.10.2025.

³ Nils Schillewaert et Rik Arnoudt, « Man met mes overmeesterd aan Wetstraat 16, Premier De Croo: Opgelucht dat niemand gewond is geraakt », VRT NWS, 6.1.2025.

De grandes disparités de genre sont observées en matière de violences sexuelles et de micro-agressions. Les femmes politiques rapportent ces violences beaucoup plus fréquemment que leurs homologues masculins : 25 % d'entre elles, contre 13 % des hommes, sont confrontées chaque mois

à des violences sexuelles, et 49 %, contre 39 %, à des micro-agressions. Les autres formes de violence (physique, en ligne et psychologique) sont vécues par les femmes et les hommes dans des proportions à peu près similaires.

Pourcentage de politiciens belges subissant des violences mensuellement ou plus souvent
Percentage Belgische politici dat maandelijks of vaker geweld ervaart



Différences dans la nature des violences selon le genre

Bien qu'il n'existe pas de différences de genre systématiques concernant la fréquence des différentes formes de violence, la nature de la violence exercée à l'encontre des femmes ou des hommes varie cependant considérablement. En effet, la violence peut se manifester de différentes manières : elle peut porter sur les opinions et les idées des mandataires politiques, ou être de nature plus personnelle et cibler l'identité des mandataires (par exemple, le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, etc.). En Belgique, près de 80 % des violences en ligne visant les élus, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, portent sur leurs opinions politiques. Autrement dit, 80 % des messages haineux qu'ils ou elles reçoivent sont liés à leurs idées et à la politique menée. En ce qui concerne les attaques personnelles, on observe toutefois de grandes différences entre les genres. Seuls 4 % de la violence en ligne à l'encontre des hommes politiques sont à connotation personnelle et identitaire.

Chez les femmes politiques, en revanche, 50 % de la violence en ligne est de nature personnelle, avec des attaques portant sur leur genre, leur apparence ou leur personnalité. Une femme politique témoigne : « La plupart du temps sur Twitter [aujourd'hui X], il s'agit d'attaques personnelles telles que : "va jouer à la poupée" ou "pauvre idiot". Très souvent, il s'agit vraiment d'une

attaque dirigée sur le genre féminin, du style "sois belle et tais-toi" ».

Chez les hommes politiques, la violence se concentre donc principalement sur leurs positions politiques, alors que les femmes politiques sont attaquées non seulement sur leur programme, mais aussi sur des aspects plus personnels, liés à l'identité. Un homme politique ajoute : « Ce que nous ne connaissons pas chez les hommes, c'est cette sexualisation extrême des agressions, qui est vraiment insensée. Nous n'en souffrons pas ».

Les citations ci-dessus illustrent en effet que les femmes sont victimes d'attaques très stéréotypées, sexistes, et souvent à connotation sexuelle. Cela s'explique en grande partie par le fait que la politique a historiquement toujours été un univers dominé par les hommes (et l'est encore à certains égards). L'image prédominante du « mandataire politique » est donc masculine. Les femmes qui occupent des fonctions de leadership politique brisent ces stéréotypes et normes de genre profondément ancrés, ce qui entraîne une exposition plus élevée à des formes de violence différentes, liées au genre.

Différences dans l'impact de la violence selon le genre

L'étude analyse aussi les conséquences de ces violences sur les mandataires politiques. Tout

d'abord, l'exposition à la violence peut avoir un impact mental. Ainsi, 23 % des élus déclarent souffrir (très) fréquemment de troubles du sommeil et de fatigue liés à ces violences, et 18 % rencontrent (très) souvent des problèmes de concentration. Par ailleurs, une partie d'entre eux craignent pour leur sécurité: 6 % s'inquiètent (très) souvent pour leur propre sécurité, et 12 % pour celle de leurs proches. On constate des différences notables entre les genres. Les femmes politiques rapportent, de manière significativement plus fréquente, des sentiments d'inquiétude et de stress (32 % contre 18 % des mandataires politiques hommes déclarent les éprouver (très) souvent), ainsi qu'une diminution de la confiance en soi (31 % contre 13 %). L'une des explications possibles est que la violence à l'égard des femmes est souvent de nature plus personnelle et qu'elle a donc un impact plus important sur leur bien-être mental.

Les mandataires politiques subissent diverses conséquences de la violence, sur le plan personnel, mais aussi professionnel. Un faible pourcentage d'entre eux se sent (très) souvent inquiet dans les lieux publics (7 %) ou ressent (très) souvent de la pression due à cette violence pour prendre d'autres décisions politiques (4 %). L'impact le plus important semble concerner les réseaux sociaux: près de la moitié des élus cessent (très) souvent de lire les commentaires et publient moins eux-mêmes, et 20 % envisagent même (très) souvent de supprimer complètement leur compte sur les réseaux sociaux.

Ici encore, des différences entre les genres apparaissent: 55 % des femmes politiques contre 43 % de leurs homologues masculins déclarent réduire leur activité sur les réseaux sociaux à cause des violences. Cette situation est préoccupante, car les réseaux sociaux constituent une plateforme essentielle pour toucher les citoyens et les journalistes.

Une présence réduite sur ces plateformes limite leur visibilité et la diffusion de leurs idées politiques. De plus, les femmes déclarent plus souvent s'autocensurer, également en dehors des réseaux sociaux, pour ne pas exprimer certaines opinions (15 % contre 10 % chez les hommes). Enfin, les violences peuvent pousser les mandataires politiques à quitter la vie politique; 15 % des mandataires politiques, hommes et femmes confondus, déclarent qu'ils envisagent (très) souvent de mettre un terme à leur carrière politique en raison de la violence.

La démocratie en danger

Les violences à l'encontre des mandataires politiques n'ont pas seulement un impact sur le plan individuel, mais constituent également une menace pour notre démocratie. Lorsque les mandataires politiques ne peuvent pas effectuer leur travail correctement en raison de la menace de violence, cela constitue en soi un problème pour la démocratie. Cependant, ces violences touchent de façon disproportionnée les groupes historiquement sous-représentés en politique. Les femmes politiques sont plus susceptibles d'être victimes de micro-agressions, de violences sexuelles et d'attaques personnelles. Cela les conduit à moins s'exprimer, tant sur les réseaux sociaux que dans les débats parlementaires et publics, réduisant ainsi leur visibilité et leur influence. Certaines finissent même par envisager de quitter la politique prématurément.

Cet article s'est concentré sur les femmes, mais nous observons également des schémas similaires chez les jeunes mandataires politiques et ceux issus de l'immigration. La violence à l'encontre des élus contribue donc à perpétuer, voire à renforcer, la sous-représentation de ces groupes en politique.

Cet article présente les résultats de la recherche doctorale « *Keeping women out of politics? The (in)direct impact of violence against women in politics* » menée par Anne Van Bavel (Centre for Democratic Futures, Vrije Universiteit Brussel, Fonds Wetenschappelijk Onderzoek – Flandre), sous la direction de Karen Celis et Silvia Erzeel (toutes deux Professeures au Centre for Democratic Futures à la Vrije Universiteit Brussel).

Florence Hainaut,

JOURNALISTE ET RÉALISATRICE



© Alessia Messina

Cyberviolences misogynes : une menace démocratique

Propos rassemblés par Philippe DELVAUX,

Chargé de Communication chez Brulocalis

La journaliste Florence Hainaut a livré une **intervention forte sur les cyberviolences misogynes et alerté sur une entreprise politique de « silenciation » des femmes**. Loin d'un phénomène anecdotique ou marginal, ces violences constituent selon elle une véritable stratégie politique visant à exclure les femmes de l'espace public et du débat démocratique.

Florence Hainaut travaille depuis près de huit ans sur les cyberviolences misogynes, à travers un livre et un documentaire coréalisé avec Myriam Leroy¹. « Pas parce que ça m'amuse, mais parce que je n'ai pas eu le choix », précise-t-elle d'emblée. Ce qu'elle appelle aujourd'hui à faire, c'est à **repolitiser** ces violences, trop souvent minimisées ou naturalisées.

« Les cyberviolences sont souvent traitées comme une conséquence certes désagréable mais logique de l'existence. Comme la pluie en Belgique : il pleut, on est mouillé, c'est comme ça ». Le vocabulaire participe de cette banalisation :

parler de « trolls », souligne-t-elle, « c'est un petit nom mignon qui empêche de présenter les cyberviolences pour ce qu'elles sont : une entreprise politique de destruction et de silenciation ». Contrairement au verbe museler, le verbe silencier, issu du registre des sciences sociales, met l'accent sur le résultat : la personne ne parle plus, ne précise ni le moyen, ni l'intention explicite. Car l'enjeu dépasse largement les individus ciblés. « Faire taire les femmes en les épuisant et en les terrorisant, c'est politique », insiste-t-elle. Internet n'est ni un espace virtuel ni un simple loisir : « On y travaille, on y apprend, on y fait campagne, on y partage des idées politiques. C'est l'espace public le plus important dont on dispose aujourd'hui ».

¹ « Cyberharcélée : 10 étapes pour comprendre et lutter », Florence Hainaut, préface de Myriam Leroy, éditions De Boeck Supérieur ; documentaire #SalePute, sorti en 2021.

Des violences bien réelles du fait de personnes qui le sont tout autant

Florence Hainaut rejette l'idée selon laquelle Internet serait un monde à part. « *Il n'y a rien de numérique là-dedans. Ce sont de vraies violences exercées par de vraies personnes, avec des vrais effets sur la santé mentale et physique* ». Harceler, menacer, diffamer en ligne n'est pas moins réel que dans l'espace physique, et les conséquences sont tout aussi tangibles.

Les chiffres cités sont sans appel. Une étude de 2021 de l'Economist Intelligence Unit (EIU)², menée dans 51 pays, estime que **85 % des femmes** sont concernées par les cyberviolences, directement, indirectement ou comme témoins. « *Ce climat de violence envers les femmes qui règne sur Internet n'est pas un effet secondaire regrettable. C'est le but même des agresseurs* ».

Ces violences ne touchent pas toutes les femmes de la même manière. Racisme, homophobie, transphobie ou validisme se greffent souvent à la misogynie. « *Les femmes noires, les femmes arabes, et particulièrement celles qui portent le foulard, sont les plus visées* », rappelle-t-elle.

Journalisme ou politique : quand parler expose

S'appuyant sur une étude³ de l'UNESCO menée auprès de 901 femmes journalistes dans 125 pays, **73 % d'entre elles ont subi des violences en ligne** dans le cadre de leur travail. Dans près d'un cas sur deux, ces attaques sont déclenchées par des sujets liés au féminisme, aux droits humains ou à la politique. « *C'est quand les femmes parlent de la chose publique qu'elles sont ciblées, pas quand elles parlent mode ou cuisine* », résume Florence Hainaut.

Elle partage ensuite des extraits d'insultes qu'elle a elle-même reçues lorsqu'elle présentait une émission politique à la RTBF : sexualisation, humiliations, menaces de viol, attaques sur le physique ou la légitimité professionnelle. « *À l'époque, je n'ai pas compris ce qui se passait. J'aurais voulu pouvoir me dire que ça n'avait rien à voir avec ma personne, mais cela avait tout à voir avec ce que je représentais aux yeux des personnes qui m'attaquaient. À leurs*

yeux, j'étais une anomalie du système et c'était visiblement leur devoir de la corriger ».

À celles à qui l'on explique qu'il s'agit du « revers de la médaille », elle oppose une question simple : « *Quel job au monde implique de s'en prendre autant dans la figure ?* ».

Une stratégie d'éviction des femmes du débat public

Pour Florence Hainaut, le cœur du problème est là : « *Le but des agresseurs, c'est de réduire la participation des femmes au débat public* ». Les conséquences sont mesurables. Une étude australienne⁴ montrait déjà en 2014 que **60 à 80 % des femmes** se disaient moins enclines à s'engager en politique après avoir été témoins du harcèlement subi par l'ancienne Première Ministre Julia Gillard.

Les impacts sur la santé mentale sont lourds : troubles anxieux ou dépressifs, baisse de l'estime de soi, idées suicidaires. Pourtant, dans les milieux politiques et journalistiques, le silence prévaut. « *On morfle, mais on fait semblant de rien. On a appris que c'était comme ça* ».

Cette violence est d'autant plus efficace qu'elle reste socialement tolérée. « *Être un gros harceleur ne décline pas socialement* », constate-t-elle, évoquant le cas d'un de ses agresseurs, condamné en justice mais parfaitement inséré professionnellement et politiquement.

Nommer pour agir

En conclusion, Florence Hainaut propose une définition empruntée au Larousse : « *Emploi systématique de la violence pour atteindre un but politique ou idéologique* ». Et de poser la question au public : « *À votre avis, c'est la définition de quoi ?* ». Sa réponse est sans équivoque : « *C'est la définition du terrorisme* ».

Un mot fort, à la mesure d'un constat préoccupant : tant que ces violences ne seront pas pleinement reconnues comme un enjeu politique et démocratique, elles continueront à éloigner les femmes du pouvoir, de la parole publique et de la décision.

² À retrouver sur <https://onlineviolencewomen.eiu.com/>

³ <https://www.unesco.org/fr/articles/journalisttoo-73-des-femmes-journalistes-ayant-participe-une-enquete-de-lunesco-et-de-licfj-ont>

⁴ « *Still Lacking Her Rights at Work: The Treatment of Women Politicians in the Australian Parliament and Print News Media* », Carol Johnson and Blair Williams, à consulter sur www.aspg.org.au

Philippe Halasz-Baradlay,

STAKEHOLDER MANAGER À L'INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES



Que faire en cas de discrimination?



Institut pour l'égalité
des femmes et des hommes
Instituut voor de gelijkheid
van vrouwen en mannen

L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) œuvre depuis plus de vingt ans pour **prévenir et combattre les discriminations liées au genre**. Grâce à un accompagnement juridique gratuit et confidentiel, des actions de médiation et, si nécessaire, des recours en justice, il soutient concrètement les personnes confrontées à des inégalités.

L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes est **un organe interfédéral indépendant**, créé en 2002. Il vise la protection et la promotion de l'égalité de genre, et donc également de l'égalité des femmes et des hommes. L'Institut remplit également des missions dans le cadre de la politique fédérale d'égalité des chances.

Par ses actions, l'Institut s'oppose à toute forme de discrimination et d'inégalité fondée sur le sexe ou le genre et promeut l'intégration de la dimension de genre dans la politique. Pour ce faire, l'Institut contribue à développer un cadre légal adapté ainsi que des stratégies et des instruments. L'Institut fournit également des conseils aux citoyens. Il mène

des recherches, fait des recommandations aux pouvoirs publics, donne des formations et mène des campagnes de sensibilisation auprès du grand public.

Le soutien aux victimes de discriminations

L'Institut informe les victimes de discrimination, les employeurs et les organisations qui ont des questions concernant l'application de la législation visant l'égalité de genre dans une situation concrète. Il répond, par exemple, à des demandes d'information sur l'application de la loi « Genre » ou de la loi « Sexisme », sur la législation relative à l'écart salarial ou aux

quotas, sur les droits des personnes transgenres, etc.

L'Institut conseille les personnes qui estiment être discriminées en raison de leur sexe ou de leur genre. Quelles démarches peuvent-elles entreprendre? Quelle(s) législation(s) peuvent-elles invoquer? Quels sont leurs droits? Comment aborder ces droits avec leur employeur ou la personne ou l'organisme à l'origine de la discrimination? Doivent-elles faire intervenir un avocat?

L'Institut sert d'intermédiaire lors d'une atteinte à la législation, afin de trouver des solutions extrajudiciaires entre les parties concernées, dans le but d'apporter reconnaissance et réparation



à la victime. L'Institut privilégie toujours la conciliation. Avec l'accord de la victime, il informe la partie discriminante du signalement et du cadre législatif, et l'invite à réagir. En fonction de la réaction et des attentes de la victime, l'Institut met tout en œuvre pour trouver une solution appropriée.

L'**Institut agit en justice**, en défense de l'intérêt collectif qu'il a pour mission légale de protéger, à savoir la lutte contre toute forme d'inégalité et de discrimination liée au genre. Dans certains cas, l'Institut entame des démarches judiciaires aux côtés de la victime personne physique, avec l'accord de celle-ci. Dans d'autres cas, l'Institut est la seule partie civile en justice. Par exemple lorsqu'il n'y a pas de victime personne physique à proprement parler, que les victimes ne sont pas identifiées, qu'elles ne souhaitent pas entamer de démarches pour leur situation individuelle ou qu'elles sont décédées.

L'**Institut adresse des avis et des recommandations** aux autorités publiques afin de signaler aux autorités ou à d'autres parties prenantes les lacunes

ou les problèmes observés dans le cadre législatif ou dans la pratique. Il peut le faire lorsqu'il reçoit une (ou plusieurs) plainte(s) sur une thématique précise, et constate qu'il y a une lacune dans la législation, ou qu'il est possible d'améliorer la législation en vue de favoriser l'égalité de genre.

Un service confidentiel et gratuit

Toute personne ayant des questions à propos de la discrimination fondée sur le sexe ou le genre, ou pensant en être victime, peut prendre contact gratuitement et en toute confidentialité avec l'Institut.

Le service juridique de première ligne examine si l'Institut est compétent pour traiter le signalement. Dans l'affirmative, le dossier est analysé par le service juridique afin de définir la suite des démarches, en concertation avec la victime. Si l'Institut n'est pas compétent, la personne est orientée, dans la mesure du possible, vers d'autres services ou organisations.

Contactez l'IEFH

Via le formulaire de signalement : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/formulaire-de-signalement>

Par mail à : info@iefh.be

Au numéro gratuit : 0800/12 800

Par courrier à l'adresse : Place Victor Horta 40 - 1060 Bruxelles

Site internet : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr>

Philippe Santini,

ATTACHÉ

Kelly Timperman,

PRÉSIDENTE SORTANTE

CONSEIL BRUXELLOIS DE L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES



© Dircom - Yannick Coppen

Représentation des femmes dans la politique et la fonction publique: un défi pour Bruxelles



La **participation équilibrée des femmes et des hommes aux lieux de décision constitue un pilier de la démocratie**. Le Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH) dresse un état des lieux de la représentation des femmes en Région bruxelloise et formule des pistes d'action pour les institutions régionales et locales, tant au niveau des instances de représentation politique qu'à celui de la haute fonction publique.

La vitalité démocratique repose sur une participation équitable de toutes et tous aux décisions. Pourtant, en Région de Bruxelles-Capitale, les femmes demeurent encore insuffisamment représentées dans les sphères de pouvoir politique et administratif, et restent particulièrement exposées aux violences sexistes et au harcèlement.

Instance consultative indépendante créée en 2012, le **CEFH** joue un rôle de veille, d'analyse et de recommandation sur l'ensemble des politiques susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité femmes-hommes en Région bruxelloise.

Malgré des avancées législatives, telles que l'alternance femmes-hommes sur les listes électorales ou les règles de composition du Gouvernement régional, le CEFH rappelle que **la juste représentation des femmes n'est pas encore atteinte**. Si la proportion de femmes élues au Parlement bruxellois avoisine aujourd'hui l'équilibre, leur présence demeure plus limitée dans les postes stratégiques (Bureau du Parlement, commissions clés...). Une dynamique comparable s'observe au sein de l'exécutif régional, où la répartition des responsabilités reste genrée, ainsi qu'au niveau des pouvoirs locaux (26 % des bourgmestres par exemple).

Le CEFH a également attiré l'attention sur un **autre levier essentiel de la gouvernance publique : la haute fonction publique**. À mesure que la hiérarchie administrative progresse, la proportion de femmes diminue, révélant des freins structurels persistants. Ceci est d'autant plus préoccupant que ces fonctions jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Au-delà des chiffres, le CEFH a insisté sur l'**importance d'un environnement de travail respectueux et d'une politique proactive de lutte contre le sexisme au travail**. Les violences sexistes, le harcèlement (y compris en ligne) et les difficultés de conciliation entre vies professionnelle et privée constituent autant d'obstacles à l'engagement et au maintien des femmes dans les fonctions politiques et dirigeantes.

Ces constats et recommandations ont depuis été approfondis dans un **avis¹ d'initiative du CEFH**, qui appelle notamment les autorités régionales et locales à adopter des mesures ambitieuses et contraignantes.

¹ « Représentation des femmes dans la politique et la fonction publique en Région de Bruxelles-Capitale » : avis disponible sur la page www.brupartners.brussels/fr/conseil-bruxellois-de-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes

Parmi celles-ci, il est proposé d'instaurer des **quotas renforcés** pour garantir la parité, tant au niveau gouvernemental que législatif, **mais aussi au niveau local**. Il s'agit également d'assurer **une répartition équitable des portefeuilles**, afin d'éviter la concentration des femmes dans certaines matières.

Le **Parlement régional** devrait par ailleurs mettre en place un **plan d'action** incluant un monitoring annuel. En outre, la **féminisation des postes de direction** dans la fonction publique est encouragée, notamment par l'application de la mesure « cascade² ».

L'avis préconise aussi **l'obligation de mixité** (avec un minimum de 40 % de femmes ou d'hommes) lors du renouvellement des fonctionnaires généraux mandataires. Il insiste sur **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, y compris en période électorale, en mettant en place des procédures de signalement accessibles et indépendantes, un accompagnement des victimes (qu'elles soient candidates, élues ou collaboratrices de mandataires), ainsi que des sanctions pour les comportements problématiques.

Enfin, des **formations obligatoires** sur les inégalités de genre, le *gender mainstreaming*³ et le *gender budgeting*⁴ devraient être dispensées aux ministres, à leurs cabinets et aux membres de la direction des administrations. Le CEFH insiste également sur la **nécessité d'agir en amont** : campagnes de sensibilisation contre les stéréotypes, action résolue des partis politiques en leur sein...

En résonance avec les échanges du colloque, cet avis rappelle une évidence démocratique : l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut plus être un horizon lointain mais doit devenir une réalité dans toutes les sphères du pouvoir, condition essentielle d'une gouvernance efficace, légitime et représentative.

² Cette mesure signifie que chaque promotion au rang supérieur doit assurer une représentation du sexe minoritaire à ce rang au moins égale à ce qu'elle est au rang précédent.

³ Stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques.

⁴ Analyse sous l'angle du genre de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques et l'inventaire de leurs conséquences directes et indirectes sur la situation respective des femmes et des hommes.

Cécile Gréboval,

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
DE GENRE AU CONSEIL DE L'EUROPE



© Conseil de l'Europe

L'exigence démocratique de l'équilibre des femmes et des hommes à la prise de décision

En 2026, les femmes **ne représentent que 32 % des parlementaires dans les États membres du Conseil de l'Europe**. Face aux violences, au sexisme et aux stéréotypes qui entravent leur participation, l'organisation appelle à des mesures concrètes pour garantir une représentation équilibrée. Un défi systémique, où chaque progrès compte.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Malgré ces avancées normatives, les inégalités de genre demeurent profondes. En Europe, elles ne représentent que 28 % des personnes visibles dans les médias. Près d'une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie.

Le sexisme et la violence contraignent les femmes

Le sexisme et la violence à l'égard des femmes dans la vie publique et politique constituent des obstacles majeurs à leur

pleine participation. Une étude menée en 2018 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Union interparlementaire montre que plus de 85 % des femmes parlementaires interrogées ont été confrontées à des violences psychologiques pendant leur mandat, et près de 60 % à des attaques sexistes en ligne. Les femmes politiques de moins de 40 ans sont particulièrement exposées au harcèlement. Face à ces constats, le Conseil de l'Europe affirme que l'égalité de genre dans la prise de décision n'est pas seulement une question d'égalité, mais une condition essentielle de la démocratie.

La «*Recommandation Rec (2003) 3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique*» fixe un seuil clair: aucun des deux sexes ne devrait être représenté à moins de 40 % dans les organes décisionnels publics et politiques.

Adoptée en 2019, la «*Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme*» marque une étape décisive. Elle propose la première définition du sexisme au niveau international et souligne que le sexisme s'inscrit



dans un continuum de violence envers les femmes : les blagues et stéréotypes sexistes créent les conditions pour les formes les plus graves de violence. Le sexisme, en particulier dans la sphère politique et le secteur public, limite les opportunités des femmes, compromet l'égalité d'accès aux services publics et entrave l'autonomisation des femmes et des filles. Les femmes issues de groupes minoritaires sont davantage confrontées au sexisme.

Les États doivent agir

Cette recommandation demande aux États membres d'agir concrètement, notamment par la formation des fonctionnaires, l'adoption de codes de conduite assortis de sanctions, et des campagnes de sensibilisation telles que celle intitulée « *Sexisme : Vois-le, Dis-le, Stoppons-le!* » du Conseil de l'Europe, déployée dans de nombreuses langues.

Par ailleurs, l'organisation renforce son action contre les formes de violence à l'égard des femmes et des filles facilitées par la technologie, en travaillant à un cadre de responsabilité visant tant les auteurs que les facilitateurs, y compris les plateformes

technologiques. Les mesures préconisées comprennent par exemple le renforcement des cadres juridiques et politiques, y compris une modération efficace des contenus.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est également mobilisée avec l'initiative [#PasDansMonParlement](#) et en intégrant l'interdiction explicite du sexisme et des violences sexuelles dans son code de conduite.

Les progrès restent lents et la situation exige des changements systémiques. Les préceptes visant la parité ou les quotas ont fait leurs preuves lorsqu'ils sont adaptés au système électoral et accompagnés de sanctions. Les systèmes électoraux, le rôle des partis politiques, les mesures de conciliation de la vie privée et professionnelle et les normes sociales doivent être repensés de manière globale. Il s'agit également d'aller au-delà des chiffres et de créer les conditions pour que les femmes puissent non seulement accéder à la prise de décision, mais aussi s'y maintenir et s'y épanouir sans être confrontées au sexisme ou à la violence. C'est à ce prix que la démocratie européenne pourra pleinement tenir sa promesse d'égalité.

Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe¹ rassemble 46 États membres et près de 700 millions d'Européens autour de trois piliers fondamentaux : les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Depuis plusieurs décennies, le Conseil de l'Europe a développé un ensemble cohérent de normes et de politiques en matière d'égalité de genre. Celles-ci s'appuient sur des conventions (comme la Convention européenne des droits de l'homme ou celle dite d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), ainsi que sur des recommandations du Comité des Ministres concernant l'égalité de genre dans des domaines tels que l'éducation, les médias, la santé, les migrations ou encore le sport.

¹ <https://www.coe.int/fr/web/portal/the-council-of-europe-at-a-glance>